



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 mars 2023

Date de la convocation :
16 mars 2023

Date d'affichage :
16 mars 2023

Nombre de conseillers
élus : **15**
Nombre de conseillers en
fonction : **14**
Nombre de conseillers
présents : **11**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un mars, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Denis BAUR, Maire**.

PRÉSENTS

NICLOUX Didier ■ **DI BARTOLOMÉO** Roland ■ **BASTIEN** Laure ■ **GROSJEAN** Nadine ■ **KAIZER** Didier ■ **LANGMAR** Déborah ■ **MARIAGE** Sébastien ■ **NOWAK** Alain ■ **RENOIR** Isabelle ■ **VARNIER** Jean-Charles.

ABSENTS

DEUWEL Audrey (procuration à Nadine Grosjean) ■ **GRÉGORIS** Emmanuel (procuration à Roland Di Bartoloméo) ■ **SALVUCCI** Stéphanie (procuration à Jean-Charles Varnier)

ORDRE DU JOUR

Communications

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance
2. Création Parc "Cœur de village" : demande de subventions
Rapporteur : Monsieur le Maire
3. Aménagement de voirie : 1^{er} tronçon rue de la Liberté
Rapporteur : Monsieur le Maire
4. Rénovation éclairage public : demande de subventions au Fonds Vert
Rapporteur : Monsieur Didier Nicloux
5. Subventions aux associations : acompte 2023
Rapporteur : Monsieur Jean-Charles Varnier
6. Préau école élémentaire : attribution lot 2 charpente
Rapporteur : Monsieur Didier Nicloux
7. Extension du parking de covoiturage : choix du prestataire
Rapporteur : Monsieur le Maire
8. SIVU ECLOS : 1^{re} contribution 2023
Rapporteur : Monsieur le Maire
9. Salon du livre du 25 mars 2023 : prestations
Rapporteur : Monsieur le Maire
10. Divers

Secrétaire de séance :
Déborah Langmar

Monsieur le Maire fait un point de situation sur les dossiers en cours :

Travaux rue du Moulin — rue de Zouftgen :

Les travaux avancent correctement, la fin définitive des travaux est programmée pour fin avril. Monsieur le Maire informe l'assemblée sur la fermeture du carrefour rue de Gaulle, rue du Moulin, rue de Zouftgen, rue de la Liberté jusqu'à fin mars.

Mobilité douce :

Monsieur le Maire présente aux élus le projet de mobilité douce réalisé par la CCCE.

Cellules commerciale :

La cellule anciennement occupée par *La Magie du Ravioli* va être reprise par un gérant qui vendra également des produits italiens et qui se nommera *Olives & origan*.

L'ancienne cellule du kinésithérapeute pourrait être reprise par l'administration du SIVU ECLOS.

Le primeur Nour a débuté son activité depuis mars.

Ressources humaines

La commune est à la recherche d'un agent polyvalent.

1 - Approbation du compte rendu de la dernière séance

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal du 20 février 2023 est adopté à l'unanimité.

Suivent les signatures au registre des délibérations.

N° 2023-14 – Création Parc "Cœur de village" : demande de subventions

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération en date du 14 décembre 2022, le conseil municipal a confirmé son intention d'aménager la zone dite « cœur de village » et a retenu le cabinet d'études « Digitale Paysage » pour présenter un projet d'aménagement de cet espace.

Le coût de cette prestation a été fixé à 17 762 € pour la tranche ferme comprenant un diagnostic et la présentation d'un avant-projet sommaire.

Le conseil municipal voudra bien prendre connaissance de ce projet et faire part de ses observations.

Le coût estimatif des travaux liés à cette opération s'élève à 300 000,00 € HT comprenant les travaux, le plan topographique du géomètre et les frais du cabinet d'études.

La commune va présenter ce dossier au fonds vert mis en place par l'État pour aider les collectivités dans leurs projets de renaturation des espaces et au conseil départemental dans le cadre des aides au titre d'*Ambition Moselle*.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Montant H.T. : 300 000 € Montant TTC : 360 000 €	%	Montant H.T.	TVA	Montant TTC
Subventions	Total	240 000,00 €		
Fonds Vert	50 %	150 000,00 €		
Ambition Moselle	23 %	69 000,00 €		
Agence de l'eau	7 %	21 000,00 €		
Commune	20 %	60 000,00 €	60 000,00 €	120 000,00 €
	1	300 000,00 €	60 000,00 €	360 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- **d'approuver** l'avant-projet provisoire ;
- **d'adopter** le plan de financement ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auxquelles la commune peut prétendre au titre du Fonds vert, d'Ambition Moselle et de l'Agence de l'eau ;

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

N° 2023-15 – Aménagement de voirie : 1^{er} tronçon rue de la Liberté

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre des travaux d'aménagement qualitatif engagés par la CCCE dans la rue du Moulin et de la rue de Zoufftgen, il est proposé au conseil municipal de solliciter l'entreprise LINGENHELD pour poursuivre l'aménagement amorcé dans la rue de la Liberté jusqu'au carrefour avec la rue de la Mairie.

Cette société a fait une offre pour un montant de 23 441,00 € HT soit 28 129,20 € TTC comprenant le terrassement de la chaussée sur une longueur de 77 mètres, la mise à niveau des avaloirs, des tampons de voirie et la finition en enrobés avec pose des bordures et du fil d'eau en pavés drainants.

Par ailleurs, cet aménagement nécessite de connaître les limites foncières de l'emprise de voirie jouxtant la propriété de Monsieur MEHL et de Madame GODARD Stéphanie. Dans ces conditions, il est proposé de faire appel à Monsieur GALLANI, géomètre expert pour établir un PV d'arpentage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- **d'approuver** cette opération de voirie ;
- **d'accepter** l'offre de la société LINGENHELD pour un montant de **23 441,00 € HT** soit **28 129,20 € TTC** ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter Maître GALLANI pour établir le PV d'arpentage pour connaître les limites de l'emprise foncière de la voirie ;
- **d'autoriser** monsieur le maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

N° 2023-16 – Rénovation éclairage public : demande de subventions au Fonds Vert

Rapporteur : Monsieur Didier Nicloux

Monsieur le Préfet de la Moselle dans une circulaire du 1^{er} février 2023 a informé les collectivités de la création du Fonds vert destiné à accompagner les collectivités dans la transition écologique des territoires.

Un des axes concerne le renforcement de la performance environnementale et notamment la modernisation de l'éclairage public. La commune de Kanfen dispose d'un parc d'éclairage public de 296 candélabres dont 194 points lumineux sont équipés d'un éclairage en LEDS. Il reste donc 102 candélabres avec un éclairage sodium.

Dans le contexte actuel d'augmentation des coûts de l'électricité et de la limitation des nuisances lumineuses, il est proposé au conseil municipal de procéder au remplacement des points non équipés en éclairage LEDS en y associant extinction ou diminution de la puissance.

Une consultation a été lancée auprès de deux sociétés pour une estimation des coûts liés à cette opération.

C'est la société ELRES RÉSEAUX d'Hauconcourt qui a fait la meilleure offre pour un montant de 49 458,00 € HT soit 59 349,60 € TTC comprenant l'étude de réduction de la consommation et le remplacement de la platine d'éclairage pour les points lumineux. L'ensemble du parc d'éclairage public sera ainsi équipé en LEDS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- **d'accepter** cette opération de remplacement des 102 points lumineux en éclairage LEDS ;
- **d'accepter** l'offre de la société ELRES RÉSEAUX pour un montant de de 49 458,00 € HT soit 59 349,60 € TTC ;
- **d'autoriser** monsieur le maire à solliciter une subvention au titre du Fonds vert mis en place par l'État ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 2023-17 – Subventions aux associations : acompte 2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Charles Varnier

Chaque année au moment de l'établissement du budget primitif, la commission « vie associative » qui a la charge de l'examen des demandes de subventions en provenance du monde associatif, doit faire une proposition d'attribution des subventions après s'être assurée du bien-fondé des demandes et de la bonne utilisation des deniers publics.

Sur la base de ces informations, la commission propose, avant l'attribution définitive des subventions allouées aux associations, de procéder au versement d'un acompte sur la base de 50 % du montant attribué en 2022 conformément au tableau ci-après.

Les associations concernées par cette proposition sont les suivantes :

ASSOCIATIONS	Montants 2022	Acompte 2022	Montant de l'acompte
Tennis Club de Kanfen	653,50 €	50 %	326,75 €
Pétanque Kanfenoise	777,50 €	50 %	388,75 €
Association Sportive Handball	4 471,00 €	50 %	2 235,50 €
Association « Bouger à Kanfen »	1 550,00 €	50 %	775,00 €
Karaté Club Kanfen	1 004,00 €	50 %	502,00 €
Club du 3 ^e âge	500,00 €	50 %	250,00 €
Association des Arboriculteurs	700,00 €	50 %	350,00 €
Association Kanfenoise Loisirs Arts Manuels	650,00 €	50 %	325,00 €
Association des Parents d'Élèves	1 250,00 €	50 %	625,00 €
Association « Les loups de la Moselle »	200,00 €	50 %	100,00 €
	11 756,00 €		5 878,00 €

De même, il est proposé d'attribuer une subvention au titre de l'année 2023 aux écoles conformément au tableau ci-après.

ÉCOLES	Subventions 2023
--------	------------------

École primaire : participation aux frais de transport (4 classes)	2 668,00 €
École maternelle : participation aux frais de transport (2 classes)	1 334,00 €
	4 002,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- **d'accepter** le versement d'un acompte de 50 % du montant de la subvention 2023 aux associations locales susvisées, étant précisé que les conseillers municipaux membres des associations bénéficiaires de subvention n'ont pas pris part au vote ;
- **d'accepter** le versement de la participation aux transports de l'école élémentaire et de l'école maternelle au titre de l'année 2023 conformément au tableau ci-dessus ;
- **d'accepter** le versement des subventions pour un montant total de 9 880,00 € ;
- **de prélever** cette somme sur les crédits votés au chapitre 65 par le conseil municipal lors du vote du budget primitif 2023.

N° 2023-18 – Préau école élémentaire : attribution lot 2 charpente

Rapporteur : Monsieur Didier Nicloux

Par délibération en date du 6 avril 2021, le conseil municipal a décidé de la réalisation d'un nouveau préau à l'école élémentaire.

Il a également été décidé de choisir le cabinet IDARCHITECTURE pour assurer le marché de maîtrise d'œuvre. Ce dernier a lancé une consultation pour le choix de l'entreprise appelée à réaliser le lot charpente.

Après examen des différentes offres, il est proposé au conseil municipal d'attribuer le lot charpente à l'entreprise LORRAINE TOITURE de RETTEL pour un montant de 47 822,02 € HT soit 57 386,42 € TTC.

Pour cette opération, il est nécessaire de désigner un coordonnateur SPS. Il est proposé de faire appel à la société PREVLOR de LUNÉVILLE qui a fait une offre à 583,75 € HT soit 700,50 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- **d'attribuer** le lot charpente pour la réalisation du préau de l'école élémentaire à l'entreprise LORRAINE TOITURE pour un montant de 47 822,02 € HT soit 57 386,42 € TTC ;
- **de retenir** la société PREVLOR de LUNÉVILLE pour la mission SPS qui s'élève à 583,75 € HT soit 700,50 € TTC ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 2023-19 – Extension du parking de covoiturage : choix du prestataire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération n°2023-05 en date du 16 janvier 2023, le conseil municipal a décidé de reconverter l'ancien terrain de pétanque en place des fêtes.

Pour la réalisation de ce projet, il est prévu de planter des arbres sur cet espace et de faire une extension du parking de covoiturage en créant 12 places de stationnement supplémentaires. Lors de ce même conseil, il a été décidé de lancer une consultation pour le choix de l'entreprise qui réalisera ces travaux.

Sur les trois sociétés qui ont répondu à cette consultation, il s'avère que c'est l'entreprise AJTP de NOISSEVILLE (57645) qui a fait la meilleure offre pour un montant de 29 131,00 € HT soit 34 957,20 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- **de confirmer** la réalisation de l'extension du parking de covoiturage avec la création de 12 places de stationnement supplémentaires ;
- **de retenir** la société AJTP de NOISSEVILLE pour cette opération dont le coût s'élève à 29 131,00 € HT soit 34 957,20 € TTC ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 2023-20 – SIVU ECLOS : 1^{re} contribution 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibérations n°2021-20 en date du 6 avril 2021 et n°2021-33 en date du 12 juillet 2021, le conseil municipal a accepté l'adhésion de la commune au nouveau syndicat intercommunal créé pour assurer la gestion des activités périscolaires et extra-périscolaires sur le territoire de sept communes.

Le SIVU-ECLOS qui gère le périscolaire à Kanfen a formulé un 1^{er} appel à contribution pour les dépenses de fonctionnement au titre de l'année 2023. Cet acompte de fonctionnement pour l'année 2023 s'élève à 25 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- **d'accepter** le versement de cet acompte pour un montant de 25 000 € sur le budget 2023.

N° 2023-21 – Salon du livre du 25 mars 2023 : prestations

Rapporteur : Monsieur le Maire

La programmation culturelle pour l'année 2023 a prévu l'organisation d'un *Petit salon du livre* qui se tiendra le 25 mars 2023 à l'espace socioculturel de la commune.

Au cours de cette manifestation, il est prévu d'accueillir plusieurs auteurs et autrices ainsi qu'un petit spectacle musical.

À cette occasion, il est proposé au conseil municipal d'indemniser la production du spectacle et de prendre en charge les frais de déplacement des auteurs et autrices. Il s'agit notamment de

- ✓ KIMSAR pour la mise en scène de l'Homme Semence pour un cachet de 200 € auquel s'ajoutent les charges sociales (GUSO)
- ✓ Nicolas TURON pour la création d'un livre polar ayant pour sujet une fiction sur Kanfen pour une prestation d'un montant de 165 € (rémunération du graphiste compris) ;
- ✓ Valérie BOUR au titre de ses frais de déplacement pour un montant forfaitaire de 50 €

Monsieur Alain Nowak ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- **d'accepter** la tenue de cette manifestation ;
- **de prendre** en charge les frais engendrés par le *Petit salon du livre* à savoir :
 - KIMSAR pour la mise en scène de l'Homme Semence pour un cachet de 200 € auquel s'ajoutent les charges sociales (GUSO) ;
 - Nicolas TURON pour la création d'un livre polar ayant pour sujet une fiction sur Kanfen au titre des droits d'auteur pour un montant de 165 € ;
 - Valérie BOUR au titre de ses frais de déplacement pour un montant forfaitaire de 50 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Divers

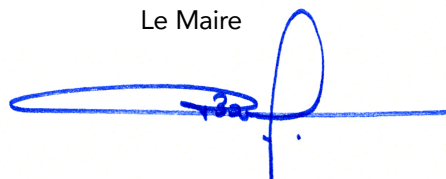
Néant

La secrétaire



Déborah Langmar

Le Maire



Denis BAUR